



12^{ème} Parlement des enfants

Proposition de Loi

Visant à permettre une cohabitation entre l'ours, les éleveurs et les habitants des vallées pyrénéennes. Un vivre-ensemble pacifique, tous, sur un même territoire : les Pyrénées

Présentée

Par : BARBE Godefroy, BARDA Jérémy, BORDES Déborah, BURTON Toby, CUYABERE Marine, DANIEL-DAVID Brandon, DORIAN Sarah, DUBAU Florent, DURAND Adrien, FEBVRE Corentin, GEFFRELAT Samantha, GERMA Laurent, LAMAILLE Mickaël, LASCOMBES Jorick, LASCOMBES Valy, MADELAINE Mélanie, MARTY Antony, MIQUEU Lisa, PASTY Mathilde, PEILHET Ludovic, St LAURENS Mélanie, VIRGILIO Robin.

**Elèves de la classe de CM2 de l'Ecole Camescasse de Maubourguet,
Hautes-Pyrénées (65)**

Exposé des motifs

Après la mort de Canelle, qui a peiné l'ensemble des pyrénéens et des français, nous avons appris qu'il ne restait plus que deux ours mâles des Pyrénées. Sur notre planète, beaucoup d'espèces animales sont aujourd'hui en voie de disparition par la faute de l'homme ou à cause de la nature elle-même.

C'est pour ces raisons, que nous avons décidé de travailler sur la réintroduction et la protection de l'Ours des Pyrénées, qui aujourd'hui, fait partie de ces espèces menacées. Il est de notre devoir de citoyen du monde de proposer des solutions afin que puissent cohabiter l'ours et les éleveurs, sur notre territoire : les Pyrénées.

Fiers d'être Pyrénéens, nous souhaitons protéger notre patrimoine culturel et naturel. Certes ce sujet est complexe mais chacun connaît l'importance de sauvegarder notre identité et la beauté de nos reliefs. L'ours est un élément essentiel à la beauté de nos vallées et un attrait touristique important. D'un autre côté l'engagement des

éleveurs et producteurs afin de produire des viandes saines et uniques a fait de notre territoire une référence de qualité.

Les professionnels de l'élevage de montagne et les écologistes doivent donc maintenant arriver à un compromis afin que chacun puisse faire son métier dans les meilleures conditions, mais aussi que la nature puisse garder ses droits et pérenniser les espèces animales. Il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder ailleurs pour s'apercevoir que ce vivre-ensemble est possible. Les grandes réserves, aux USA ou en encore en Afrique sont des lieux de vie en communauté entre tribus, habitants et animaux en liberté mais aussi protégés. La concertation est donc le premier pas vers la réintroduction de l'ours dans nos montagnes.

Pour nous, il existe des solutions technologiques financièrement réalisables et il y a des mesures d'accompagnement afin d'arriver à cette cohabitation pastorale. Ecologie, agriculture de qualité et survie des espèces doivent pouvoir coexister si chacun y met du sien. C'est dans un intérêt commun, pour notre territoire que ce vivre ensemble est possible pour que tous ensemble, ours, moutons, éleveurs, habitants, nous puissions vivre avec un même point de vue : les Pyrénées

Proposition de Loi :

Article 1^{er} :

Une commission sur les enjeux de la cohabitation pastorale regroupant représentants de l'Etat, éleveurs, habitants et chercheurs est créée afin d'étudier les moyens technologiques existants pour permettre ce vivre-ensemble.

Article 2 :

Un zonage virtuel, à l'aide d'outils technologiques (balises ultrasons ou relais électriques de faible intensité) est déterminé et chaque animal réintroduit est équipé d'une puce sensitive aux ultrasons dans le but d'obliger l'animal à rester dans sa zone.

Article 3 :

Des mesures d'accompagnement financier pour les éleveurs professionnels de montagnes sont mises en place pour développer le métier de berger et aider à l'acquisition de chiens de protection.